

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN L'APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Commandes Publiques (1.1)

Marché à Procédure formalisée N°2024-TX-0010 : Construction d'un groupe scolaire avec office de production à Briare

Le Maire de la Ville de BRIARE-le-Canal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publiée le 31 octobre 2024 sur la plateforme dématérialisée des marchés publics « marches-publics.info », au BOAMP, au JOUE,

D E C I D E

Article 1 : le marché N°2024-0010 relatif à la construction d'un groupe scolaire avec office de production à Briare est modifié par l'avenant n°1 relatif à une action d'insertion professionnelle au bénéfice des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, pour les lots suivants :

- Lot 1 Terrassement/VRD : EUROVIA CENTRE VAL DE LOIRE
- Lot 7 Serrurerie : BERNARDI
- Lot 8 Doublages/cloisons/faux-plafonds : DELARUE
- Lot 9 Menuiseries intérieures : CROIXMARIE
- Lot 10 Chapes/revêtements de sols : SOC DE REVETEMENTS DE SOLS
- Lot 14 Paysage/aire de jeux : SAUVEGRAIN PAYSAGE
- Lot 16 Peinture : ACTIF

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret,
- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Briare, le 20 octobre 2025

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Mairie de Briare, Place Charles de

TÉLÉPHONE 02 38 31 20 08 - EMAIL : mairie@villedebriare.f

Gaulle, 45250 BRIARE